

NACIONES UNIDAS

COMISION ECONOMICA  
PARA AMERICA LATINA  
Y EL CARIBE - CEPAL



Distr.  
GENERALE

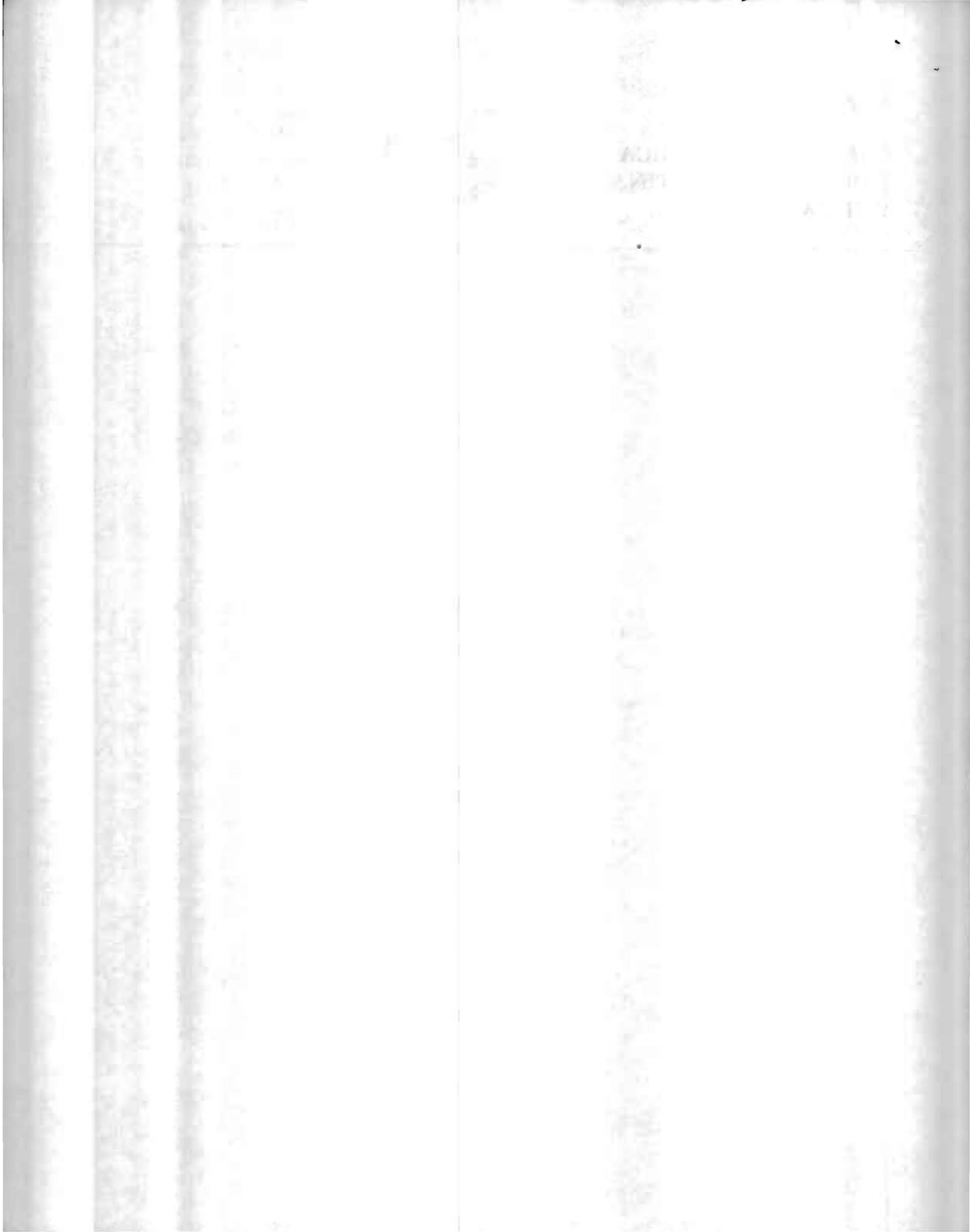
LC/G.1400(SES.21/4)/Add.1  
21 avril 1986

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

Vingt-et-unième session  
Mexico, 17-25 avril 1986

ETUDE DE LA PRATIQUE SUIVIE DANS L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2  
DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION ECONOMIQUE  
POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

Note du Secrétariat



Il a été demandé au Secrétariat de fournir une information complémentaire sur les ressources que requiert la réalisation des sessions biennales de la Commission, soit au siège de la CEPALC à Santiago, soit autre part dans la région.

Le tableau ci-joint présente les coûts estimatifs que comporte pour le budget ordinaire des Nations Unies la tenue d'une session de la Commission dans certaines capitales latino-américaines.<sup>1/</sup> On a supposé, aux fins de cette comparaison, que les effectifs du personnel requis pour les services de conférence ayant lieu hors du siège de la CEPALC sont les mêmes partout. Les prix correspondent à janvier 1986. Les estimations budgétaires par poste reposent sur les critères suivants:

1. Assistance temporaire: Ce poste comprend l'engagement de personnel à Santiago avant la session (traducteurs et dactylographes) ainsi que les effectifs nécessaires pendant la session au siège choisi (interprètes et traducteurs, et éventuellement dactylographes et personnel auxiliaire). Bien que les honoraires des interprètes et des traducteurs indépendants ne varient généralement pas d'un endroit à l'autre, les frais de voyage par avion et l'indemnité journalière de subsistance peut présenter des différences considérables. La disponibilité de personnel qualifié varie également d'un pays à l'autre.

2. Heures supplémentaires: Lorsque la session a lieu hors du siège de la CEPALC, il suffit de prendre les dispositions voulues pour assurer les travaux préparatoires de la session, vu le soutien attendu du gouvernement hôte au cours de la session. Lorsque la session a lieu au siège de la CEPALC à Santiago, il faut prévoir dans le budget ordinaire les ressources nécessaires au paiement des heures supplémentaires du personnel d'appui de la réunion.

3. Déplacement du personnel: Sont inclus dans ces chiffres les frais de voyage et de subsistance du personnel de la CEPALC affecté à la réunion, quel qu'en soit le siège. On constate des variations quant aux frais de voyage et aux indemnités de subsistance, selon le lieu de la réunion. Lorsque la session se tient à Santiago, les ressources requises ne concernent que la participation du personnel d'appui technique des différents bureaux régionaux de la CEPALC.

4. Traduction contractuelle: Ce poste ne comprend que la traduction contractuelle préalablement à la session.

5. Dépenses de fonctionnement: La différence entre le coût estimé pour Santiago et celui d'autres endroits s'explique par la nécessité d'envoyer les documents au siège de la réunion.

6. Communications et accueil: Aucune variation entre les différentes localités n'a été présumée dans ce domaine.

7. Fournitures et matériel: La différence de coût entre Santiago et d'autres lieux s'explique par la contribution du gouvernement hôte lorsque la session se tient hors du siège de la CEPALC.

---

<sup>1/</sup> Lorsque la réunion se tient hors de Santiago, il faut tenir compte de la contribution traditionnellement apportée par le gouvernement hôte dans les estimations du coût global de la conférence (voir paragraphe 21 du document LC/G.1400(SES.21/4)). Le montant moyen de cette contribution est de l'ordre de 120 000 \$EU.

8. Location des installations et de l'équipement: Ce poste n'est pas imputé au budget ordinaire lorsque la session se tient hors de Santiago, étant donné que les installations nécessaires sont traditionnellement fournies par le gouvernement hôte. Dans le cas de Santiago, le montant indiqué est basé sur une enquête effectuée en janvier 1986 sur les frais de location des installations de conférence, y compris les bureaux pour le Secrétariat. Ce chiffre correspond à celui qui figure à l'annexe IV du document LC/G.1400(SES.21/4), à l'exception du service-café. Pour établir une estimation du coût global qu'implique la réalisation d'une session de la CEPALC, il faut tenir compte de la contribution du gouvernement hôte, lorsque la réunion a lieu hors du siège de Santiago. Une estimation prudente de cette contribution serait de 100 000 \$EU.

COÛT ESTIMATIF POUR LES NATIONS UNIES DE LA TENUE DES SESSIONS  
DE LA CEPALC EN DIFFÉRENTS LIEUX

(Milliers de \$EU aux prix de 1986)

	Stgo.	Asun.	Bog.	Rras.	B.A.	Cara.	S.Dom.
Assistance temporaire	117.9	116.6	127.7	127.3	107.2	117.9	134.4
Heures supplémentaires	32.0	17.0	17.0	17.0	17.0	17.0	17.0
Déplacement du personnel	23.2	72.9	156.9	121.1	91.5	132.4	191.9
Traduction contractuelle	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9	15.9
Dépenses de fonctionnement	4.0	8.0	10.7	10.7	8.0	10.7	10.7
Communications	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Accueil	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0
Fournitures et matériel	13.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Sous-total	224.0	250.4	348.2	312.0	259.6	313.9	389.9
Location des installations et de l'équipement	73.4						
Total	297.4	250.4	348.2	312.0	259.6	313.9	389.9